

pour l'innovation et les théories spécieuses qui égare parfois de bons esprits.

Ancien avocat, il n'oublia point, sur le siège du magistrat, ses premiers débuts, et le barreau trouva toujours auprès de lui un accueil plein de bienveillance. Dans les procès criminels, il sut se garder constamment aussi de la passion et de ce zèle extrême qui fait suspecter l'impartialité du juge. Délégué ainsi, en 1834, par le ministre de la justice, pour procéder à l'instruction contre les insurgés d'avril, il s'efforça de rendre à la liberté tous les accusés qui n'avaient été qu'égarés par de funestes influences, et l'on vit plus tard les chefs de parti, Lagrange, Baune et Caussidière, rendre eux-mêmes hommage à ses sentiments d'humanité.

Ces qualités du cœur lui firent prendre une part active à la direction de nos œuvres de bienfaisance. Il leur consacra trente années de sa vie. D'abord simple administrateur de l'Antiquaille, puis devenu président du Conseil d'administration de cet hospice, pendant cinq années, de 1834 à 1839, il se dévoua tout entier à la prospérité de cet établissement, qu'il visitait fréquemment et dans lequel il fonda, en 1827, sous le nom de *Providence de l'Antiquaille*, le refuge actuel de Notre-Dame de Compassion, où sont accueillies les filles soumises qui, après leur guérison, veulent changer de vie.

Devenu aussi, en 1830, administrateur du Mont-de-Piété, il déploya le même zèle dans la direction de cet établissement.

Mais ni les devoirs du magistrat, ni les œuvres de bienfaisance, ni l'administration de la Compagnie des ponts du Rhône, dont il fut aussi le président, ne purent détourner Achard-James de la culture des lettres. Il leur consacra les loisirs de sa vie entière. A compter de l'an-